Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Commission Fiction du mercredi 28 mai 2025
Compte-rendu

Ordre du Jour

- Point sur la mise en œuvre de l'accord scénaristes de mars 2023
  (sondage envoyé le 13 mai)

- Conecta les 17 et 18 juin – invitation à participer aux ateliers de coopération et coproduction franco-canadiens-espagnols

- Tour de table sur les relations avec :
  - France Télévisions
  - Canal+
  - Le CNC

- Point Ecoproduction – RSE

Point sur la mise en œuvre de l'accord scénaristes de mars 2023

Un comité de suivi de l'accord se tiendra au mois de juin. Les adhérents présents à la commission sont invités à transmettre leurs commentaires sur cet accord afin que le SPI puisse les porter à ce rendez-vous. Il en ressort que :

- L'accord n'exclue pas les petites séries à petit budget, ce qui pose un énorme problème financier ;
- L'accord engendre une tendance inflationniste car la somme de 6000 € au titre de la commande de la bible initiale est considérée comme une base de négociation ;
- Les producteurs ont des difficultés à verser 70 % de la somme lors de la remise de la version 1 ;
- Les négociations sont plus longues ;
- Les contrats deviennent des contrats de cession et non plus des options ;
- Les relations sont tendues avec les agents.

En effet, les agents rejettent cet accord car ils ont été exclus des négociations dès l'origine, il y a dix ans, à la demande des auteurs.

La pré-bible a été supprimée dans le cadre des discussions de l'accord. Désormais le processus est
1 : option
2 : bible
Auparavant déjà, les scénaristes refusaient de signer des pré-bibles.

Cependant, les producteurs et productrices estiment que cet accord simplifie le processus de travail avec les scénaristes.

Pour faciliter les négociations, certains producteurs proposent des primes à la signature de la convention d'écriture ou des clauses de bonus en cas d'obtention d'aides supplémentaires.
En cas de travail avec une plateforme -plus interventionniste-, il est plus difficile de promettre une rémunération supplémentaire puisque le producteur est dépendant des plateformes.

Show-runner et ateliers d'écriture
Le SPI demande aux producteurs et productrices présent.e.s s'ils travaillent régulièrement avec des show-runner ou ateliers d'écriture.
C'est effectivement le cas pour certains membres et l'accord leur a permis de structurer le travail.
Conseils :

- Il ne faut pas verser de salaire pour éviter une transformation en contrat de travail
- Il est préférable de proposer un contrat d'auteur référent avec plusieurs prérogatives.

Bibliothèque de contrats types
Binta Bah, en charge des affaires juridiques au SPI, en collaboration avec le cabinet Intervista rédige actuellement des contrats types qui seront mis à disposition des adhérent.e.s à l'automne prochain.
Dans un premier temps, environ 14 contrats seront disponibles (bible, scénariste, atelier d'écriture, auteur.e-réalisateur.ice, bible littéraire et graphique…) dans les grandes lignes (pas de détails) avec des clauses alternatives.
Une rencontre-collège sera organisée à l'automne avec le cabinet Intervista pour permettre aux producteurs et productrices de poser des questions pratiques au cabinet.

Conecta

Le marché et le festival Conecta se tiendront à Cuenca en Espagne (à une heure de Madrid) du 16 au 19 juin. Il s'agit de la 2ème édition.
Le 16 juin se tiendront le « Creative lab » et des rencontres trilatérales Espagne-Canada-France. Pour les adhérents intéressés par une coproduction ou un diffuseur espagnol ce peut être une opportunité. Le SPI pourra prendre en charge le coût de l'accréditation (110 €).
Unifrance disposera d'un stand sur le marché pour vous permettre d'y organiser vos rendez-vous. Pour toute information, vous pouvez contacter Binta Bah bbah@lespi.org qui se rendra à Conecta.

Pour l'heure, il y a peu de coproductions avec l'Espagne car il y a peu de producteurs espagnols indépendants et que les diffuseurs français sont peu nombreux à travailler avec l'Espagne. Il faut donc cibler les producteurs espagnols indépendants.

L'enjeux est également politique car un projet de loi (en suspens pour l'instant) prévoit d'étendre à l'audiovisuel, les dispositions Cinéma de l'ICAA (le CNC espagnol). Les associations de producteurs espagnols se battent sur la définition de la production indépendante.

Tour de table – relations diffuseurs et CNC

France Télévisions

Un comité de suivi Fiction FTV est programmé pour le 27 juin.
Le SPI demande des retours à ses adhérent.e.s afin de les porter lors de la réunion.

Retours

- Plusieurs producteurs se sont heurtés à une ambiance cassante avec le département « fictions jeune public » (pas constructif, ne donne pas de précisions, déstabilisation des auteurs, veto sur certains réalisateurs, demande de modification ou de doublages de dernière minute…)
- Besoin de clarification de l'éditorial et du budget de Slash qui était jusqu'à présent une belle rampe de lancement pour les jeunes producteurs et auteurs et qui a tendance à devenir un simple canal de diffusion et a réduit ses objectifs annuels.
- « Meurtres à » et polars régionaux : FTV demande de plus en plus souvent un pitch à l'auteur avec option sur le pitch, puis un synopsis avant de passer la commande. FTV souhaite ainsi s'assurer que l'histoire corresponde aux règles classiques.
  - A signaler : le CNC soutient « Meurtres à », il ne faut donc pas hésiter à aller au sélectif lorsque la production est en préparation.

Canal Plus

Le SPI a sollicité le groupe Canal+ sur tous les genres, compte tenu des arrêts de commandes depuis la fin de l'année dernière.
Un rendez-vous avec Maxime Saada (Président du directoire du groupe) a été demandé ; le SPI et les autres syndicats sont en attente d'une proposition de date.
Le rendez-vous avec Gérald-Brice Viret (Directeur Général de C+ en charge des Programmes et des antennes) prévu pour le 10 juin, a été reporté à sa demande.

OCS : le groupe a annoncé maintenir 4 séries par an sur la chaîne. Cependant, certains adhérents estiment que OCS devrait disparaitre d'ici 2 ans.

Il y a beaucoup de développements, mais pas de mise en production.

CNC

Le SPI rencontrera Amélie Leenhardt (Directrice de l'audiovisuel) et Alice Delalande (Directrice adjointe de l'audiovisuel) le 5 juin. Les adhérents sont invités à remonter leurs problèmatiques afin de les évoquer lors du rendez-vous.

Retours

- Nouveaux dispositifs d'aide au développement sélectif : désormais l'aide est ouverte à tous les projets, mais le forfait de 30.000 € oblige le producteur à investir 36.000 € ;
- Coproduction internationale : pour obtenir l'aide, le producteur doit avancer 30% du budget avant aide du CNC ; or, pour atteindre cette somme, l'aide du CNC est indispensable.

➔ Augustin Bernard (Black Sheep) siège à la Commission d'aide au développement.

Ecoproduction - RSE

La Prime RSE+ est désormais ouverte à l'audiovisuel.

Le CNC a annoncé une prime RSE+ uniquement pour les œuvres de Fiction, en prise de vue réelle (le long métrage, séries et unitaires).

Tout est validé par un organisme indépendant nommé par le CNC.

Les tournages de 2025 seront pris en compte.

Il faut atteindre le niveau 2 du référentiel AFNOR pour l'obtenir, c'est-à-dire par exemple avoir mis en place un plan de mobilité et spécifier le mode de déplacement des équipes (réductions, dépenses carbone)
Cf la synthèse du mode d'emploi :
https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/afnor-spec-2308--un-mode-demploi-national-pour-une-production-responsable_2193779

Le CNC est en attente de questions pour réaliser une Foire Aux Questions.

Retours des adhérents :

- Le coût du respect des normes est plus important que la prime ; un adhérent a donc abandonné ;
- Un autre adhérent pense qu'il est possible d'atteindre la prime au nom du RSE, même si cela coûte en temps administratif.
-

Pour information :

- Cofiloisirs propose une prime de 20.000 € à cinq productions par an durant cinq ans, qui ont obtenu le meilleur score du label Ecoprod
- La Mairie de Paris va mettre en place un système de gratuité pour l'utilisation en tournage de véhicules électriques
- Les régions Ile-de-France et Corse proposent déjà des écobonus sur justificatifs.
-

Divers

Procirep

Les adhérents constatent que le montant des aides a baissé depuis la mise en place des nouvelles règles.

- Conseil : la note d'intention doit être claire en précisant bien le type d'œuvre et sa destination : unitaire / TV, SMAD…

A noter les prochaines rencontres-collège :

- 12 juin avec Netflix séries au SPI
- 19 juin avec MAX au Cinéma Le Majestic Passy